

Réponses à vos interrogations

Comment se déroulent les NAPS ?

Les NAPS se déroulent le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30 au sein des écoles de Gaillan et St Germain d'Esteuil, et de 13h à 16h à Civrac. Concernant Les écoles du RPI, les NAPS se déroulent le lundi et le jeudi de 15h05 à 16h35 à Couquèques, le mardi et le vendredi de 15h20 à 16h50 à St Yzans et de 15h30 à 17h à Ordonnac.

Les enfants inscrits aux NAPS prendront leurs repas à la cantine scolaire.

Les parents viendront chercher les enfants après les NAPS, ou à la garderie s'ils y ont été inscrits.

Les NAPS sont-elles obligatoires ?

Non elles sont facultatives.

Comment s'inscrire aux NAPS ?

Seuls les enfants inscrits pourront participer aux NAPS.

Ramener le dossier et le ou les coupons d'inscription au siège de la Communauté de communes.

Pensez à remettre votre coupon d'inscription avant chaque trimestre.

Qui encadre les NAPS ?

Les NAPS sont assurées par les animateurs des accueils de loisirs, les éducateurs sportifs, les agents travaillant dans les écoles, formés au BAFA et les intervenants extérieurs qualifiés.

Quel est le coût ?

Les tarifs sont appliqués sur la base du quotient familial CAF ou MSA qui détermine la tranche dans laquelle se trouve la famille. Veillez à bien remplir ces informations sur le dossier.

1^{ère} tranche $0 \leq 420 = 20\text{€}$ par trimestre

2^{ème} tranche $421 \leq 600 = 23\text{€}$ par trimestre

3^{ème} tranche $601 \leq 700 = 27\text{€}$ par trimestre

4^{ème} tranche $701 \leq 905 = 30\text{€}$ par trimestre

5^{ème} tranche $\geq 906 = 34\text{€}$ par trimestre

Comment régler la facture NAPS ?

Une facture vous sera adressée par courrier avant chaque trimestre. Elle est payable à 30 jours, par chèque, espèces ou CESU au service comptabilité de la Communauté de communes (10 place du Mal FOCH - 33340 LESPARRÉ)

Pour tous renseignements complémentaires

Contactez le

Pôle Enfance Jeunesse

Communauté de communes « Cœur Médoc »

☎ 05.56.41.66.60

Les Nouvelles Activités Périscolaires NAPS

2016
2017

Thématiques proposées

Cuisine/pâtisserie



Danse



Handball



Jeux d'adresse

Gymnastique

Musique



Ping-pong



Ateliers créatifs



Activités sportives variées

Chant



Bricolage

Jardinage



Sorties sportives, culturelles et découverte
Rassemblements thématiques inter-écoles

Réponses à vos interrogations

Comment se déroulent les NAPS ?

Les NAPS se déroulent le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30 au sein des écoles de Gaillan et St Germain d'Esteuil, et de 13h à 16h à Civrac. Concernant Les écoles du RPI, les NAPS se déroulent le lundi et le jeudi de 15h05 à 16h35 à Couquèques, le mardi et le vendredi de 15h20 à 16h50 à St Yzans et de 15h30 à 17h à Ordonnac.

Les enfants inscrits aux NAPS prendront leurs repas à la cantine scolaire.

Les parents viendront chercher les enfants après les NAPS, ou à la garderie s'ils y ont été inscrits.

Les NAPS sont-elles obligatoires ?

Non elles sont facultatives.

Comment s'inscrire aux NAPS ?

Seuls les enfants inscrits pourront participer aux NAPS.

Ramener le dossier et le ou les coupons d'inscription au siège de la Communauté de communes.

Pensez à remettre votre coupon d'inscription avant chaque trimestre.

Qui encadre les NAPS ?

Les NAPS sont assurées par les animateurs des accueils de loisirs, les éducateurs sportifs, les agents travaillant dans les écoles, formés au BAFA et les intervenants extérieurs qualifiés.

Quel est le coût ?

Les tarifs sont appliqués sur la base du quotient familial CAF ou MSA qui détermine la tranche dans laquelle se trouve la famille. Veillez à bien remplir ces informations sur le dossier.

1^{ère} tranche $0 \leq 420 = 20\text{€}$ par trimestre

2^{ème} tranche $421 \leq 600 = 23\text{€}$ par trimestre

3^{ème} tranche $601 \leq 700 = 27\text{€}$ par trimestre

4^{ème} tranche $701 \leq 905 = 30\text{€}$ par trimestre

5^{ème} tranche $\geq 906 = 34\text{€}$ par trimestre

Comment régler la facture NAPS ?

Une facture vous sera adressée par courrier avant chaque trimestre. Elle est payable à 30 jours, par chèque, espèces ou CESU au service comptabilité de la Communauté de communes (10 place du Mal FOCH - 33340 LESPARRÉ)

Pour tous renseignements complémentaires

Contactez le

Pôle Enfance Jeunesse

Communauté de communes « Cœur Médoc »

☎ 05.56.41.66.60

Les Nouvelles Activités Périscolaires NAPS

2016
2017

Thématiques proposées

Cuisine/pâtisserie



Danse



Handball

Jeux d'adresse



Gymnastique

Musique



Ping-pong



Ateliers créatifs



Activités sportives variées

Chant

Bricolage



Jardinage



Sorties sportives, culturelles et découverte
Rassemblements thématiques inter-écoles